

<http://www.patcatnats.fr/spip.php?article215>



Rhumeur... Rhumeur...

C'est gratos !

- L'ouvre gueule - 7P1 -



Date de mise en ligne : vendredi 1er août 2003

Date de parution : 1er août 2003

Copyright © PatCatNat's - Tous droits réservés

Afin de faire mentir quelques bruits de couloirs qui prétendent que les jours de grèves sont payés aux cheminots, je tiens à vous présenter quelques éléments et réflexions.

- Une journée de grève coûte la valeur d'une journée et demi de travail (les charges patronales y étant incluses)
- En 1995, la sortie du conflit s'est effectuée avec l'accord suivant :
 - â€” Les repos hebdomadaires ne seront pas comptés comme jours de grève
 - â€” Le dernier jour de négociation n'est pas compté comme jour de grève
 - â€” Les 24 jours restants seront prélevés sur le salaire à raison de 2 jours par mois
- Si vraiment les journées étaient payées, il faudrait être idiot pour ne pas être en grève toute l'année !...

Et si vous désirez les preuves je vous ai mis les Annexes aux bulletins de paies des mois d'avril (2 jours) et juin 2003 (2 jours).

Promis, dès que je l'ai, je vous mets en ligne ma fiche de paie de juillet 2003 (6 jours). C'est fait...



Ajout du 14/01/2008

Comme même Nicolas Sarkozy ment sur le sujet, je vous met l'"Annexe au bulletin de paie" de décembre 2007 pour 9 jours de grève sur la sauvegarde des régimes spéciaux et du Fret SNCF en novembre !
(Voir dans l'album photo)
